



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



EDU**COOP** Auvergne-Rhône-Alpes

Réseau *Auvergne-Rhône-Alpes* de l'Enseignement Agricole pour l'EDU**C**ation à la **COOP**ération Internationale

# Echanges scolaires

Date limite dépôt de candidatures : 21 Mars 2019 à 12h

Lien vers Penelope+

[https://www.erasmusplus.fr/penelope/bonnes\\_pratiques/95/echanges-scolaires-erasmus-2019](https://www.erasmusplus.fr/penelope/bonnes_pratiques/95/echanges-scolaires-erasmus-2019)

# Présentation Echanges Scolaires





**MOTIVER**

ÉQUIPE ÉDUCATIVE **DYNAMISER**

ÉTABLISSEMENTS **FÉDÉRER** RENCONTRES

SCOLAIRES

**INNOVER** **ÉLÈVES**

1ER ET 2ND

DEGRÉS

**PÉDAGOGIE DE PROJET**

*Enseignement Général Technologique et Professionnel*

# Qu'est ce que c'est

Les « Echanges scolaires Erasmus + » concernent les équipes éducatives et les élèves, de l'école maternelle au lycée niveau baccalauréat (sections générales, technologiques et professionnelles). Les établissements travaillent sur une thématique commune avec un ou plusieurs établissements en Europe et **organisent des échanges entre les pays partenaires.**

# LES ÉCHANGES SCOLAIRES ERASMUS +

## C'EST QUOI ?

Un projet construit autour d'une thématique commune

## AVEC QUI ?

Un ou plusieurs établissements scolaires européens

## POUR QUI ?

Les élèves et le personnel éducatif de l'école au lycée



***Une porte ouverte sur l'Europe !***

## NOUVEAUTÉ

Un formulaire de candidature simplifié

## COMMENT ?

En se positionnant comme partenaire ou coordonnateur

## POUR FAIRE QUOI ?

Se rencontrer et échanger avec des élèves et des collègues européens

## QUAND ?

Dépôt du dossier de candidature avant  
21 mars 2019

# Les règles applicables en 2019

## Les règles pour l'AP 2019 :

- Minimum 2 établissements issus d'au moins deux pays européens et maximum 6 établissements participants
- **Un établissement peut participer à 3 projets maximum (comme coordonnateur ou partenaire)**
- Un budget par établissement et par an de 16 500€ maximum (hors besoins spécifiques et coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés)
- Un projet de 1 à 2 ans (3 ans pour les projets de mobilités longues d'élèves)
- Versement de 80% de la subvention dès le début du projet

## **Exemple de calcul budgétaire pour les échanges scolaires Erasmus+**

Budget maximum par projet calculé sur la base de 16 500 € par an et par établissement scolaire.

**Exemple :** 4 établissements scolaires pour un projet de 24 mois = 16 500 €/an soit 1 375 €/mois

Le budget maximum pour cet exemple sera égal à :  $4 \times 24 \times 1375 \text{ €} = 132\,000 \text{ €}$

**Le montant de 16 500 € est une base de calcul pour l'ensemble du partenariat et non un montant à ne pas dépasser par établissement et par an.** Si l'on reprend notre exemple, un projet d'échanges scolaires réunissant 4 partenaires sur 24 mois disposera d'un budget total de 132 000 € à répartir selon les besoins de chaque partenaire.

Les soutiens pour les besoins spécifiques, et les coûts exceptionnels frais de voyage élevés ne sont pas inclus dans ce plafond.



## Être établissement COORDONNATEUR

Se lancer comme  
COORDONNATEUR d'un projet  
Erasmus + en  
associant un établissement  
PARTENAIRE français

### RECOMMANDATIONS NATIONALES POUR AUGMENTER MES CHANCES DE SÉLECTION :

#### **Budget moyen par projet :**

80 000 à 100 000 euros\*

(hors ligne « besoins spécifiques » et  
« coûts exceptionnels »)

*Versement de 80 % de la subvention dès le début du projet*

#### **Durée du projet : 2 ans**

#### **Format du partenariat\* :**

1 coordonnateur français

+ 1 partenaire français

+ 2 partenaires européens

*\* Voir BOEN à paraître en décembre 2018*

# Les priorités nationales

Des priorités nationales (sous réserve de l'inscription au BOEN à paraître en décembre 2018-janvier 2019) : les projets des coordinateurs français ciblés sur une des 3 priorités nationales suivantes, bénéficieront de 3 points supplémentaires : l'inclusion des personnes en situation de handicap, la lutte contre les décrochages, le développement des compétences (compétences transversales, compétences clés) et la prévention de l'illettrisme.

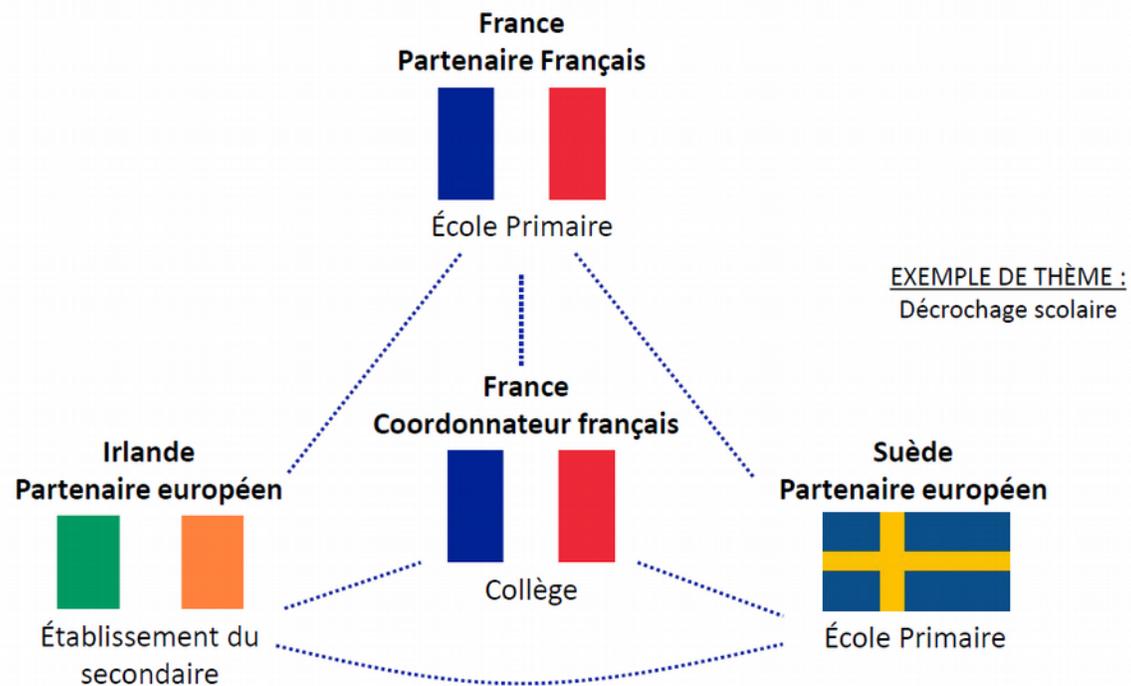
Un établissement scolaire français, de la maternelle à la fin du second cycle, peut se positionner :

- **comme partenaire** d'un projet coordonné par un établissement scolaire européen membre du programme Erasmus+ ;
- **comme partenaire d'un projet coordonné par un établissement scolaire français ;**
- **comme coordonnateur** d'un projet déposé auprès de l'Agence Erasmus+ France.

Pour plus d'impact sur le bassin d'Education pensez aux projets inter-degrés, projets entre établissements de même degré aux spécificités communes, projets avec des établissements en REP/REP+ ou novices dans les projets européens, etc.



## Exemple de projet Etablissement français COORDONNATEUR avec établissement français PARTENAIRE



# Deux exemples



# Pour préparer votre candidature et trouver des partenaires :

